

Canton de Harnes
Arrondissement de Lens
Département du Pas-de-Calais
Téléphone : 03.21.13.02.31
Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens

À

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 15 juin 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 MAI 2017**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjointes, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Emmanuelle DHONDT, Alain VANTREPOTE, Jean PERRAULT, Samantha EDDRIOUICH, Marie-Hélène GUEYDON, Daniel CAPILLON, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Louis ALEXANDRENNE, Francis LOCQUET, Conseillers Municipaux. *****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Maurice BERNARD (procuration à Alain ROGER), Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Joëlle COCHEZ (procuration à Maryvonne POULAIN), Freddy MIETTE (procuration à Philippe CERF), Mickaël KOPREK (procuration à Sandra BLANCHARD), Conseillers Municipaux. *****

Madame Sabine BANACH a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions. *****

1) PRÉSENTATION PAR L'ENTREPRISE STB DE LA BUTTE PAYSAGÈRE – RUE DU 10 MARS :

Présentation par Mademoiselle LOYER Émilie.

- Monsieur Le Maire : merci beaucoup. J'ai une petite question à vous poser.

Quelque chose qui m'inquiète fortement.

Ça concerne la butte paysagère et son impact qu'elle pourrait avoir sur la montée des eaux du marais de Harnes.

*Parce que l'on s'est rendu compte, alors, je ne sais pas si c'est réel où si c'est un problème de circonstances, mais nous nous sommes rendus compte que ce qu'avait mis **NORD GRANULA** avait un impact sur cette montée des eaux.*

On a constaté une montée des eaux du fait de la montée de cette butte.

Moi, j'aimerais savoir si réellement cela a une incidence ou pas sur cette montée des eaux et si réellement cela a une incidence qu'est ce que l'on fait ?

- Monsieur SAPIN : c'est pour cette raison ci, parce que c'est quelque chose qui m'a déjà alerté lors de la première réunion qui remonte déjà à un certain temps.

Concernant ces problèmes de remontée des eaux potentiellement dus à la présence de la butte, déjà au poids généré par le massif existant.

*C'est pour cela, alors, ce n'est pas du tout une obligation demandée par la Préfecture, nous avons engagé, ce qui a été annoncé par Mademoiselle LOYER, des analyses de sols réalisées par un bureau qui s'appelle **FONDASOL**, assez connu, pour pouvoir, parce qu'en dessous nous avons des limons puis de la craie pour pouvoir faire une étude de stabilité des sols et pas du sol existant mais en dépassant le massif des matériaux qui ont été apportés et en allant examiner les portants, ce sont des glissements et des efforts de poutres que peut supporter le sol.*

Aujourd'hui, je ne peux pas répondre Monsieur Le Maire, nous attendons le résultat des analyses, l'étude géotechnique que j'ai mandaté spécifiquement pour pouvoir répondre à cette question.

En fonction du résultat, je reviendrai vers vous et en fonction de ce qu'ils vont nous dire.

Mais ce sont des choses que nous avons bien appréhendé, qui ne sont pas réglementaires mais que l'on fait justement pour éviter cette problématique et savoir exactement si le sol support est capable en terme de contraintes de supporter cet apport de matériaux supplémentaires.

*Je dirai rendez-vous dans trois semaines, le temps que **FONDASOL** fasse les études et qu'ils nous fassent un compte-rendu, une étude géotechnique avec des calculs précis.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : peut-on savoir à qui appartient ce terrain finalement ?

- Monsieur SAPIN : à moi.

C'est moi qui l'ai racheté auprès du liquidateur de NORD GRANULA.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous, en somme, nous sommes un peu dubitatifs parce qu'on ne voit pas pourquoi faire une butte paysagère là-bas.

Vous me dites que vous mesurez votre impact carbone, vous faites que déplacer des matériaux pour venir faire une butte là dans un paysage à peu près correct.

Pour un but écologique d'abord, pourquoi nous faisons une butte paysagère, il n'y en avait pas besoin finalement.

Est-ce que vous avez besoin ?

Effectivement, vous êtes un commerçant, vous avez besoin de recycler ce qui est à recycler, c'est votre objectif, mais voilà, pour nous, nous ne voyons pas trop.

En plus, RECYTECH, c'était son projet et il refile le terrain à quelqu'un et puis quelqu'un vient monter un tas d'ordures primaires, certes, mais un tas.

On en a déjà le long du canal, on nous a débarrassé, comme vous le disiez tout à l'heure, nous avons un terril qui était décompacté, il y avait quelques camions dessus, on était un peu tranquille et maintenant, on nous fait un tas à côté.

On va garder longtemps notre image « crassier » dans le Nord-Pas-de-Calais ?

- Monsieur SAPIN : pour le moment, dès qu'une collectivité réalise des travaux, il génère systématiquement des déchets qu'il faut traiter et dont une partie n'est pas recyclée et qu'il faut stocker de façon définitive.

Comme les déchets des poubelles marrons ou les déchets des ordures ménagères.

Ça c'est une façon générale.

Tout chantier génère des déchets et il faut trouver des endroits où les déchets non recyclables inertes et non recyclables économiquement, c'est à dire où le coût du recyclage économique est complètement refusé, on va dire, par rapport à un matériau naturel et bien il faut bien enfouir, stocker définitivement les matériaux.

Sur ce sujet là, je ne viens qu'en dernier, je ne suis pas à l'initiative de cette butte.

Sachant, qu'à l'heure d'aujourd'hui, l'origine de cela, c'était une demande, alors je ne sais pas d'où est la demande initiale, si c'était RECYTECH, mais si c'était RECYTECH qui voulait cloisonner, enfin, diminuer son impact visuel, peut-être par rapport au reste des zones semi-urbaines qui sont autour.

Ça, c'était dans les années bien avant 2010.

De là, c'était un dossier qui a été au démarrage engagé par ENVIMAT qui était l'exploitant du terril 94, puis après, la société NORD GRANULA est arrivée et a fait ce qu'elle a fait, je ne vais pas revenir dans le détail et nous sommes arrivés sur un site orphelin, pollué, la société NORD GRANULA étant en cours de liquidation mais étant donné qu'elle n'a aucun actif, il n'y a pas de possibilité pour personne d'avancer et sachant que les procédures juridiques engagées par l'administration préfectorale contre NORD GRANULA ont abouti à ma connaissance sur un non lieu.

A l'heure d'aujourd'hui, le foncier était ici, moi j'ai eu des échanges avec la DREAL où ils avaient une problématique d'un site potentiellement, enfin, en tout cas, je veux dire, potentiellement « pollué » qu'il fallait confiner et moi j'ai fait une proposition auprès du Préfet pour pouvoir terminer les travaux qui étaient commencés et c'est pour cela que l'on arrive dans cette configuration là.

Trois objectifs : effectivement un objectif de commerce, je suis une entreprise commerciale avec plus de 70 personnes en interne et nous existons depuis 1950, donc, nous avons besoin de travailler.

C'est évident et c'est mon objectif.

Le deuxième objectif, c'est aussi de résoudre ce problème intelligemment par rapport aux orientations et aux discussions que j'ai eu avec l'administration avec la DREAL sur cela.

Confiner, couper la vue de chez RECYTECH et dernièrement, nous avons pris connaissance, on a voulu de façon volontaire, rencontrer la commune dans le cadre de l'aménagement, puisque nous avons été sollicités par RECYTECH en nous demandant de venir voir la commune dans le cadre de l'aménagement des parcs pour pouvoir justement, la face qui est visible, qui sera visible en profondeur par rapport au canal et par rapport au plan d'eau, de l'aménager en terme de plantation de sorte que ça s'intègre clairement avec l'aménagement général.

Nous n'avons pas de propositions à vous faire, parce que cette réunion a eu lieu il y a une quinzaine de jour, nous n'étions pas informés et en même temps que l'on voit un peu ce que l'on va faire.

Voilà les sujets.

Je peux comprendre votre préoccupation, le pourquoi, mais à l'origine, c'était une demande de RECYTECH qui était peut-être une demande, à l'origine préfectorale mais il faudrait peut-être poser la question à RECYTECH.

Parce que le terrain initialement était à RECYTECH et la butte aurait été faite par RECYTECH.

Le terrain a été vendu à NORD GRANULA pour des problèmes de maîtrise foncière en matière de ce type d'installation parce que le terrain a bien été vendu par RECYTECH à NORD GRANULA à l'époque.

Moi, j'arrive à la fin pour essayer de résoudre, en tout cas pour la commune, essayer de développer une activité qui s'inscrit en plein dans une économie circulaire dans le sens où nous sommes sur des zones d'achalandises.

Il nous a été annoncé entre 15 et 25 kilomètres, déjà 25 kilomètres, c'est beaucoup.

Et en plus nous avons ici de fortes demandes puisque le BHNS fait qu'il y a énormément de matériaux qui vont devoir être terrassés et évacués pour construire cet ouvrage et beaucoup d'entreprises sont intéressées pour venir au plus près du lieu de production déposer ces déchets.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ça va de soi.

- Monsieur SAPIN : bien sur.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est à dire que l'on récolte les ordures du BHNS.

- Monsieur SAPIN : ce ne sont pas des ordures.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je n'ai rien contre votre société.

Je pense que le projet de départ était très hasardeux et la réalité c'est que l'on a fait que ce n'est pas terrible.

Maintenant, nous venons colmater des choses et on a des problèmes de poussée de terrain, des problèmes hydrauliques, etc....

Tout cela parce que je ne sais pas très bien où voulait en venir RECYTECH qui voulait confiner effectivement ses poussières, le bruit mais c'est quand même un travail titanesque.

Vous arrivez à avoir du bitume sans HAP (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique) ?

- Monsieur SAPIN : sans dépasser la norme.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : sans dépasser la norme, j'aime bien entendre cela.

Donc, il y en aura.

Notre préoccupation bien évidemment, c'est la circulation des camions.

Vous nous citez RECYTECH, mais je vous garantie que tous les jours, il y a des camions de RECYTECH qui traversent la ville.

Bien oui, mais si c'est la même chose, parce qu'eux aussi sont très vigilants là dessus.

Il suffit de les appeler.

Ils sont censés réagir mais il n'y a pas de réactions.

Eux ils n'ont pas d'arrêté préfectoral.

- Monsieur SAPIN : mais si vous voulez Monsieur, nous avons un arrêté préfectoral nous imposant l'utilisation de cet échangeur.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et si l'échangeur a un gros soucis ?

S'il y a un gros trou dedans, un affaissement ?

Quelque chose est prévu pour cela ? Vous arrêtez votre chantier ?

- Monsieur SAPIN : et bien, je n'espère pas.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : qui va le réparer ?

- Monsieur SAPIN : je ne sais pas.

Je ne sais même pas à qui appartient l'échangeur. Ça nous a été imposé.

- Monsieur Le Maire : l'échangeur, dans le sens Montigny-Lens appartient à RECYTECH et celui dans le sens Noyelles-Hénin, il appartient à la ville.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et tu as les moyens de réparer un échangeur rapidement ?

Et est-ce que RECYTECH veut bien réparer l'échangeur rapidement ?

Voilà, ce sont des questions un peu.

Ça n'arrivera pas, mais si ça arrive.

- Monsieur SAPIN : je ne peux pas vous répondre sur la partie échangeur.

C'est un plan de circulation qui nous convient.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : nous aussi.

- Monsieur SAPIN : oui, voilà. Mais ce que je veux dire, c'est que nous dans les discussions que nous avons eu à l'époque avec la DREAL de Béthune pour la mise au point de ce dossier, c'était imposé, même si nous avons eu d'autres idées intelligentes, d'imposer d'utiliser l'échangeur.

Aujourd'hui, nous avons réalisé un état des lieux complets de la voirie avant que nous ne commençons notre activité.

On gère, comme ça vous a été dit environ 60 à 70 camions, voir 80 semis dans la journée, plus tout ce qui est petits camions et qui sont des apports directs avec des contraintes de transports, effectivement, nous en gérons tous les jours.

Je vais juste donner un exemple qui n'est pas très loin d'ici.

Nous sommes fortement implantés sur la commune d'Evin Malmaison qui est juste de l'autre côté de l'autoroute sur lequel nous avons un plan de circulation.

Lorsqu'il y a une adjointe qui m'appelle en direct pour me dire qu'un camion n'a pas respecté, qui a coupé la ligne blanche, et bien ma réponse est très simple, pour ici comme pour ailleurs, parce que pratiquement l'intégralité de mes sites sont soumis à des plans de circulation imposés pour justement gérer les contraintes et minimiser les nuisances.

Je n'ai aucune difficulté et je m'engage, là, devant vous, c'est ce que je fais tout le temps et c'est la réalité, comme il vous a été expliqué, une fois, deux fois, on fait un rappel à l'ordre au chauffeur et après la personne est sur une liste noire pour ne plus travailler pour nous en tant qu'affrété.

Après, moi, j'ai 18 semis à moi et qui sont facilement identifiables parce que nous les voyons bien, ils sont fortement, on les identifie bien donc c'est assez facile si c'est de l'interne et si les gens ne respectent pas, j'invite sans difficulté la commune et la police municipale à verbaliser les camions.

Ce n'est jamais moi qui irait pleurer auprès de Monsieur Le Maire où l'un de ses adjoints pour dire il faut être indulgent pour tel ou tel camion.

- Monsieur Le Maire : nous n'avons pas de police municipale.

- Monsieur SAPIN : non, mais je ne sais pas Monsieur Le Maire, mais la police nationale, voilà, ce que je veux juste dire c'est que s'il y a une infraction ou parce qu'à mon sens sur ce plan il manque une signalétique avec un sens interdit ici, si vous voyez de mes camions qui sont arrivés sur le site avec et qui n'ont pas respecté, vous avez toutes nos coordonnées et de toute façon, après c'est une infraction au code de la route.

On fait le maximum pour que nos camions respectent le plan de circulation.

En terme d'affichage, en terme de sensibilisation, en terme de plan de circulation qui va être distribué à chaque entreprise qui vient en direct ou autre, par contre, s'il y en a qui ne respectent pas le code de la route alors qu'ils sont sur un lieu public, n'hésitez pas à les sanctionner.

Je n'ai pas le pouvoir de police en dehors de mon entreprise.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce que l'on pourrait visiter le site ?

- Monsieur SAPIN : oui pas de soucis.

Il n'y a aucune difficulté.

Pour l'instant, je ne vois pas trop l'intérêt parce que j'en viens et c'est un peu la misère et il y a un minimum de temps à passer pour faire une opération de nettoyage, de sécurisation parce que actuellement, il serait compliqué pour les camions d'arriver de façon, il y a 25 à 30 camions qui ont été annoncés en tout cas sur une base de semi-remorque.

Mais si vous souhaitez visiter un de nos sites qui est tout près, celui d'Evin Malmaison, il n'y a aucune difficulté.

De toute façon, les engagements de la stratégie que nous vous avons présenté, nous avons des opérations de visite de site pour la sensibilisation du public, la sensibilisation des écoles, pour voir un peu ce que l'on fait et que l'on puisse orienter, mais nous avons l'habitude.

Si vous souhaitez venir visiter le site d'Evin Malmaison, sur lequel on a d'ailleurs une activité de concassage et de recyclage et on régénère à partir des déchets des matériaux recyclés, nous sommes à votre disposition pour organiser cela.

Je pense qu'en passant par la commune et par Monsieur GOSCIANSKI, il n'y aura pas de difficulté particulière.

- Monsieur Le Maire : sinon, le site de Noyelles, est-ce que l'on pourrait le visiter par exemple à la rentrée de septembre ?

- Monsieur SAPIN : normalement en septembre nous aurons déjà commencé.

Et je n'ai aucune difficulté.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et y compris quelques riverains ?

- Monsieur SAPIN : mais de toute façon, Monsieur, ce que l'on a discuté lorsque nous avons rencontré Monsieur GOSCIANSKI la fois dernière, c'est de dire que là, nous proposons de venir en conseil municipal mais si demain, vous souhaitez, si jamais la commune engage une réunion d'information publique avec les riverains, il n'y a pas de soucis.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : voilà, c'est là où je veux en venir.

Nous aimerions qu'il y ait une information réelle aux riverains les plus à côtés.

Et visiter le site en activité sur le temps qu'il va durer en fait.

- Monsieur SAPIN : on a déjà eu un premier contact de l'association des quartiers qui n'a peut-être pas nécessairement laissé son nom.

- Mademoiselle LOYER : Monsieur REPERT.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Monsieur Philippe REPERT.

- Monsieur SAPIN : on lui a dit que nous présentions dans un premier temps au Conseil Municipal et que nous restions à disposition.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et une petite question.

On peut avoir les diapos en couleurs ?

- Monsieur SAPIN : bien sûr, aucun souci.

- Mademoiselle LOYER : et en plus, il y a nos coordonnées dessus.

- Monsieur SAPIN : nous transmettrons les documents informatiquement à Monsieur GOSCIANSKI.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est pour cela que je précise en couleur.

- Monsieur SAPIN : non, mais il n'y a pas de souci.

- Madame Maryvonne POULAIN : en attendant de faire visiter aux riverains, on pourrait peut-être ne serait ce que les trajets des camions pour bien expliquer déjà le chemin.

- Monsieur Le Maire : oui on peut faire une note complémentaire aux riverains en disant qu'aujourd'hui a eu lieu en conseil municipal la présentation par la société et que voilà ce qu'il en ressort.

- Monsieur SAPIN : si vous le souhaitez, nous vous transmettrons le plan de circulation que nous allons distribuer en interne et à nos clients et à nos camions.

Que ce soit nos camions apprêtés par nous où par nos clients directs parce que les clients viennent aussi direct de là.

Le plan de circulation est public de toute façon.

On mettra même dessus un contact avec un mail ou un téléphone qui permet aux gens de dire, tel jour à telle heure, j'ai vu un camion, je n'ai pas de difficulté.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : y a-t-il moyen d'avoir un grand panneau avec une photo du plan de circulation.

- Mademoiselle LOYER : il y en aura, c'est une obligation à notre entrée de site.

- Monsieur SAPIN : il y aura un panneau réglementaire et un panneau de plan de circulation interne et externe.

Nous allons travailler comme nous le faisons partout, parce que nous avons quand même l'intégralité de nos sites qui sont soumis à la réglementation des codes de l'environnement.

Il faut s'attendre à ce que la DREAL vienne vous voir de temps en temps car nous reprenons un site un petit peu bancal et donc, ils vont, l'administration de la DREAL de Béthune va venir nous voir assez souvent pour voir si nous respectons bien nos engagements.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : petite question technique.

Y a-t-il une couche de limons en dessous de ce qui a été déversé ?

- Monsieur SAPIN : la structure géologique c'est limon et craie.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : parce que là, vous avez schistes sur le plan.

Parce que l'on ne dépollue pas ?

On a pollué mais on ne dépollue pas ?

- Monsieur SAPIN : les analyses qui ont été faites, je ne peux rapporter que ce que j'ai vu dans les rapports puisque ça a été fait dans le cadre du contentieux administratif fait avec les liquidateurs de NORD GRANULA c'est qu'il a deux campagnes de sondage faites sur le massif actuel qui ont identifié certains points et la proposition du bureau d'études validée uniquement par l'administration a été qu'il fallait plutôt faire un confinement que de commencer à tout ressortir.

Parce que de toute façon, on va être très clair, personne n'avait l'argent pour tout sortir.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui.

- Monsieur SAPIN : ni l'administration, ni le liquidateur.

Je suis en train de rechercher le devis pour vous indiquer un peu la structure géologique.

On peut s'entendre en fonction de la carte géologique, sur le secteur géologique de CARVIN, comme quoi nous avons un recouvrement superficiel de remblai d'épaisseur variable sûrement issue de l'activité du charbonnage, ensuite, des limons des plateaux et on a de la craie.

Ça commence un peu à monter.

C'est pour cela que ce sera confirmé par l'étude de sol qui va nous permettre de voir les origines en profondeur et de comprendre le comportement à adopter.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est ce qui nous inquiète.

- Monsieur SAPIN : nous sommes partis sur une étude de sol supplémentaire pour pouvoir mieux quantifier un risque potentiel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : nous sommes quand même sur une zone un peu sensible.

Il y a eu les compactages du terril, ce qui a fait que nous avons écrasé ce sol et on recommence de l'autre côté.

- Monsieur SAPIN : oui, je suis d'accord Monsieur.

C'est pour cela que nous faisons une étude supplémentaire.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et si l'étude de sol, vous amène à un problème ?

- Monsieur SAPIN : l'étude de sol, au pire, nous amènera, peut-être viendra nous limiter la charge.

- Monsieur Daniel WAWZRZYNIAK : merci.

- Monsieur Le Maire : j'ai une petite question.

Est-ce qu'un état des lieux de la chaussée que vous allez emprunter va être réalisé ?

- Mademoiselle LOYER : c'est déjà fait.

- Monsieur Le Maire : c'est déjà fait ?

- Mademoiselle LOYER : par contre, nous attendons le rapport.

Vidéos, photos de la route aller-retour.

- Monsieur SAPIN : on avait convié la commune.

- Monsieur Le Maire : Monsieur Michel DUQUESNOY.

- Mademoiselle LOYER : voilà, c'est cela.

On a expliqué comment nous envisagions la chose, on a poussé un peu plus loin.

- Monsieur Le Maire : pour revenir un peu sur l'historique.

Au départ, la société RECYTECH avait l'intention de faire une butte pour améliorer le paysage.

Celle-ci au départ, ne devait pas être très très haute.

Mais c'était vraiment pour dire, à la limite, que l'on ne voit plus son site et que c'était pour améliorer la physionomie du paysage.

Or, comme on l'a dit, vu le problème qu'il s'est passé avec NORD GRANULA, et bien maintenant, la butte doit monter plus haute qu'elle ne l'était précédemment.

Et voilà, au départ ça part d'une bonne intention mais la problématique c'est que l'entreprise qui a eu en charge cette butte, n'était pas très très bien.

- Monsieur Daniel WAWZRZYNIAK : non, mais RECYTECH j'ai déjà visité l'usine et j'ai pu dialoguer avec eux, ce sont des gens très sérieux.

Je n'ai rien là dessus.

Par contre, ce que je pourrai leur reprocher et de ne pas avoir assumé leur projet.

S'ils ont voulu faire une butte, certes, qu'ils le fassent mais pas qu'ils revendent le terrain et qu'ils confient cela à une société escroc, apparemment et puis après on s'en débarrasse.

Nous ne sommes plus propriétaire, nous ne sommes plus responsable de la pollution.

C'est un peu le principe, c'est ça, quand on revend un terrain, la pollution, on ne s'en occupe plus.

- Monsieur Le Maire : c'est la seule chose que nous pouvons leur reprocher.

C'est d'avoir vendu le terrain.

Pas d'autres questions ?

- Monsieur Patrice WETISCHEK : une question.

On a parlé de 50 mètres de hauteur ?

- Monsieur SAPIN: non, 50 mètres d'altitude.

- Monsieur Le Maire : 50 mètres, c'est plus haut que le terriil.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : ma question est terminée.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je peux poser une petite question à Monsieur WETSICHEK ?

Pourriez-vous contacter RECYTECH pour lui parler des camions qui circulent ?

Ça fait partie de votre mission.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : les camions qui circulent on en a parlé.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, non, RECYTECH a bien précisé que les gens qui venaient chez eux, vous êtes chargés de les relayer sur les camions qui ne prennent pas les embranchements, ce qui traversent la ville.

- Monsieur Patrice WETSICHEK : le problème, c'est de savoir quel camion.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien, vous leur dites qu'il y a des camions qui circulent.

Si en plus les Noyellois doivent courir derrière les camions et prendre en photo les plaques d'immatriculation, nous n'avons pas fini.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : on dit des camions passent.

C'est combien, un – deux par jour – 5 par jour – 10 par jour ?

On ne sait pas.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Monsieur WETISCHEK, vous ne pouvez pas passer un message ?

C'est une difficulté pour vous ?

- Monsieur Patrice WETISCHEK : passer un message à RECYTECH ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : nous l'avons fait.

Nous l'avons fait lors de la dernière réunion sur site et en sous préfecture.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien là, il faut recommencer.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : mais qui peut régler le problème ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il y a des élus.

- Monsieur Le Maire : attends, Monsieur WETISCHEK fait parti de la commission de suivi du site RECYTECH, il n'est pas mandaté pour compter le nombre de camion qui passent dans la ville.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien moi, je ne suis pas mandaté non plus.

- Monsieur Le Maire : il peut faire remonter les informations.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je lui demande de faire remonter, mais ça me paraît un problème.

- Monsieur Le Maire : c'est ce qu'il fait mais après le reste, « je ne vais pas dire que ce n'est pas de ma compétence » mais nous ne sommes pas là, pour pouvoir verbaliser.

C'est la police nationale.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, mais vous allez le signaler et ça continue, il faut peut-être leur redire que ça continue.

- Monsieur Le Maire : mais cela Monsieur VAN CUTSEM le sait.

Il sait très bien que ça continue mais le problème c'est que ce sont des sociétés différentes, comme vous pouvez utiliser des sociétés différentes et ce n'est pas évident ensuite de reconnaître les camions.

C'est quelque chose qui est vraiment difficilement gérable.

Même s'il fait le maximum pour en informer les transporteurs, pour leur indiquer qu'ils doivent passer à tel endroit et ressortir à tel endroit, il y aura toujours des camions qui, alors à la limite est-ce que c'est leur GPS qui n'est pas bien, je n'en sais rien mais il y aura toujours quelques camions qui vont emprunter le centre ville et cela, je ne sais pas comment nous pouvons l'éviter.

Sincèrement, je ne sais pas.

Alors, est-ce que l'on met un panneau interdit aux 3 tonnes 5 à la sortie du pont pour rentrer dans Noyelles ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : vous savez pertinemment que c'est impossible parce que ça a été fait il y a quelques temps avec tout le bazar de la dernière fois.

- Monsieur Le Maire : si, ça, à la limite c'est peut-être possible parce qu'en mettant un panneau interdit aux 3 tonnes 5 à l'entrée, je vais te dire que les véhicules qui viennent de ce côté là, ils ne peuvent pas rentrer dans Noyelles.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, et la préfecture va vous refuser, l'accès à RECYTECH doit être préservé, c'est son gagne pain.

- Monsieur Le Maire : mais l'accès est préservé, vu qu'ils utilisent logiquement les bretelles.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'entends votre proposition.

- Monsieur Le Maire : il n'est vraiment pas facile de gérer ce problème.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je sais bien, c'est pour cela que j'insiste un peu.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : mais le problème se résout tout doucement.

Parce que maintenant, nous avons accès aux bretelles.

Avant nous ne pouvions pas.

- Monsieur Le Maire : non, elles ont toujours été praticables.

Alors, il y a un truc que je ne comprends pas et je vais quand même interroger les services de l'État.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, non.

Vous ne faites rien.

Laissez les.

- Monsieur Le Maire : mais si.

Parce que comment se fait-il que votre société à un arrêté préfectoral pour utiliser ces bretelles alors que RECYTECH ne l'a pas ?

Et que ce sont des bretelles qui sont illicites.

Il va falloir qu'ils m'expliquent certaines choses.

Comment on peut faire un arrêté préfectoral sur des bretelles qui n'ont pas lieu d'exister ?

Il faut être fort.

Mais de toute façon, je ne vais pas semer la pagaille ici ce soir, mais peut-être que dans un an les bretelles seront fermées.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : mais non, le chantier il dure combien de temps ?

- Monsieur Le Maire : mais ça, ça n'a rien à voir avec le chantier.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ah mais si, je tiens à ce que ce soit fermé après le chantier.

- Monsieur Le Maire : oui, mais ça n'a rien à voir.

Peut-être que dans 6 mois, elles seront fermées.

Si Madame La Sous-Préfète décide de fermer, elle peut fermer.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien, nous disons gentiment que si les bretelles fermes, les camions ne passent pas en ville.

- Monsieur Le Maire : oui bien sûr, je bloquerais tout de suite.

- Monsieur SAPIN : je peux me permettre de faire un petit commentaire ?

- Monsieur Le Maire : oui, bien sûr, je vous en prie.

- Madame Micheline MAYEUX : j'aimerais connaître la durée des travaux.

- Monsieur SAPIN : 5 ans maximum.

J'espère moins.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : en espérant qu'il n'y ait pas de petits problèmes de terrain.

- Monsieur SAPIN : je vais faire un petit complément par rapport à l'utilisation de cette bretelle.

L'arrêté que nous avons ne spécifie pas, donc c'est entendu que nous devons utiliser les bretelles, mais, nous avons fait un dossier technique où on mentionne que nous devons utiliser les bretelles et l'administration reprend les données dans ses attributs vu le dossier technique du 30 juin 2015.

Ce n'est pas clairement marqué dans les attendus, c'est marqué dans notre dossier technique .

- Monsieur Le Maire : je préfère, d'accord.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est important de mettre les mots à leur place.

- Monsieur SAPIN : oui, on est d'accord. Mais dans le dossier technique ça a fait l'objet d'un champ de l'administration et nous en sommes arrivés là.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je vous remercie de votre transparence.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions ?

Oui Louis.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : alors, vous parlez de 27 aller-retour.

Si j'ai bien compris, à l'intérieur de Noyelles ?

- L'ASSEMBLEE : non.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : mon inquiétude, c'est par rapport à tous les soucis que nous rencontrons dans la rue du 10 mars, est-ce que les camions seraient amenés à emprunter la rue du 10 mars ?

- Monsieur SAPIN : il y a deux types de véhicule poids lourds pouvant accéder sur le site.

Il y a les véhicules semi-remorques qui sont des véhicules avec un, ce que l'on appelle amplitude 40 tonnes, qui sont sur des PPRE à 44 tonnes, eux, vont accéder par le bleu ou le vert.

Ils ont obligation d'utiliser la rocade et surtout l'échangeur.

Ensuite, nous avons la sensibilisation auprès des clients lorsqu'ils viennent de loin, de Lens par exemple, ils vont effectivement emprunter la rocade, ils vont aller à l'échangeur, ils vont revenir pour prendre le trajet vert.

Tout va se passer dans le plan de circulation.

Le plan de circulation que l'on vous communiquera ne va pas reprendre uniquement cette information là en terme de déstructuration de l'échangeur mais va indiquer à nos transporteurs que l'on doit utiliser cet échangeur là pour faire le demi-tour.

Ils ont obligation d'utiliser cet échangeur là.

Ils ne vont pas faire demi-tour sur la rocade, c'est évident.

Ça c'est pour ce que moi je gère où les camions qui viennent de très loin.

Par contre, comme ça a été dit par Mademoiselle LOYER, si on a un type de travaux sur Harnes, il est évident que les camions arriveront par les voies communales.

Cela, je ne serai pas le maîtriser, parce que ce n'est pas moi qui maîtriserai le transport en tant que tel et d'autant plus que si ils sont là, il est hors de question de leur dire vous allez passer par là, pour arriver là.

Ça ne me paraît pas très logique.

Mais normalement, ça ne représente pas des flux, j'ai beaucoup d'espoir, enfin, on a beaucoup de demande, pardon.

Mais nous avons beaucoup de demande par rapport au BHNS et beaucoup de choses arriveront directement par la rocade.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : sur et certain ?

- Monsieur SAPIN : sûr et certain, je dis « non », pas sûr et certain.

Mes camions à moi, sur 27 semi-remorques que je gère, il y en a 95 % ce sont des camions affrétés par moi.

Les clients affrètent, quand ils ont besoin de semi-remorques, ils nous affrètent et nous allons charger sur leur chantier.

Il est rare que des clients accèdent chez moi, si je ne maîtrise pas le transport.

C'est très très rare.

D'accord ? Pour les semi-remorques.

Après pour les camions un peu plus petits, soit moi j'affrète parce que les clients me demandent, par exemple un chantier qui n'est pas accessible aux semi-remorques, il faut mettre des camions plus petits ou alors c'est eux qui affrètent en direct mais nous avons de l'information, et c'est bien pour cela que j'ai des équipes autour de moi pour pouvoir leur imposer d'utiliser et ça fera parti des dispositions commerciales que l'on donne, parce que les gens n'arrivent pas comme cela.

Ils demandent un prix, ils ont un devis, etc.....

Nous transmettons les informations pour qu'ils utilisent le trajet en utilisant cet échangeur là.

Mais il y aura des petits flux parasites et je ne sais pas le maîtriser et je ne vais pas vous dire le contraire.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : les déchets du BHNS, c'est vous qui les prenez en charge ou c'est eux qui viennent décharger chez nous ?

- Monsieur SAPIN : les deux, ça dépendra de la configuration.

Je ne sais pas encore, mais vu les volumes, il y a des chances, enfin, pour l'instant, nous avons des demandes justement le lot Fouquières où les entreprises arriveront avec leurs camions.

Comme ce sont des travaux de voiries urbains, il n'y a pas des cadences exceptionnelles et ils n'arrivent pas non plus et nous ne sommes pas obligatoirement de gros porteurs pour pouvoir évacuer les travaux de voirie qu'ils font.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : parce que Fouquières, nous pouvons leur demander de traverser Fouquières ?

Mais le problème c'est que la rue est interdite aux 3 tonnes 5.

Il me semble ?

- Monsieur Le Maire : on va interroger le SMT là dessus.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le sens de ma question et, si c'est vous qui prenait en charge les déchets de ce chantier, vous pouvez imposer des accès rocade, donc, Lens-Montigny-en-Gohelle par contre si c'est eux qui viennent, ils vont traverser de part en part.

- Monsieur SAPIN : nous n'avons pas la gestion de tout le BHNS, j'aimerais bien mais ce n'est pas le cas.

Si vous voulez, le hasard fait que mon implantation se situe le long du tracé du BHNS.

Je n'ai pas la prétention de dire que nous allons récupérer l'intégralité des matériaux mais j'ai quand même de bons espoirs commerciaux.

- Monsieur Le Maire : ce qui m'interpelle, c'est que si vous avez la gestion entre Lens et Hénin-Beaumont, j'imagine mal vos camions reprendrent la rocade pour venir sur le site de Fouquières.

- Monsieur SAPIN : les apports directs, il faut effectivement peut-être que vous voyez avec le SMT pour leur imposer.

Mais je n'ai pas la main mise sur cela, ce sont les clients qui viennent en direct.

Moi je ne peux imposer les choses qu'à mes affrétés.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'ai bien compris.

- Monsieur Le Maire : merci à vous Monsieur SAPIN, merci à vous Mademoiselle LOYER.

Nous reviendrons vers vous et nous essaierons de faire une visite de site je pense en septembre avec le Conseil Municipal mais également une deuxième visite avec les riverains.

- Monsieur SAPIN : pas de souci, nous sommes à votre disposition.

- Monsieur Le Maire : merci à vous et bon retour.

2) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2017 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je vois « problème d'enregistrement ».

- Monsieur Le Maire : c'est peut-être qu'à ce moment là il a eu un brouhaha.

- Madame Sabine BANACH : non, Monsieur Le Maire, l'appareil ne fonctionnait pas.

C'était au début.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et donc, ça s'arrête là ?

- Monsieur Le Maire : et bien oui.

- Monsieur Francis LOCQUET : je pensai que ça avait été enregistré par un téléphone.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ça n'a pas fonctionné.

- Monsieur Le Maire : mais tu es là aussi, donc tu peux prendre des notes et nous les donner.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'ai des notes mais on ne les a pas demandé.

J'ai reçu le PV comme ça.

Et on ne m'a rien demandé, si on m'avait demandé, j'aurai communiqué mes remarques.

- Monsieur Le Maire : dans ce cas là, tu communique tes remarques et nous les inscrirons au prochain PV.

Pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DES BUREAUX MUNICIPAUX DES 1^{er} MARS 2017, 05 AVRIL 2017 :

** Bureau Municipal du 1^{er} mars 2017 :*

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions.

- Madame Maryvonne POULAIN : la commande pour les illuminations est bien partie ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : oui, mais elle n'est pas arrivée.

Le bon de commande est parti mais la commande n'est pas encore arrivée.

- Madame Maryvonne POULAIN : et le dernier point sur l'avancement du projet GALLET.

On va devoir voter le bureau, et vous dites « youpi » c'est passé et le deuxième que l'on va voter, « ho là là, il y a un problème ».

Alors on fait quoi ?

- Monsieur Le Maire : le projet GALLET nous avons eu un problème au niveau de l'appel d'offres parce que la société qui avait retenu au départ était la société GNAT.

GNAT dans sa société n'a pas d'architecte et elle voulait travailler avec un sous-traitant.

Je ne connais pas bien les termes.

Pour un co-traitant.

Et cela c'est interdit.

Dans ce cas là, nous avons été obligé d'annuler cet appel d'offres.

Il y a un deuxième appel d'offres qui a été lancé.

L'ouverture des plis a eu lieu il y a deux jours et le résultat de cette ouverture de plis et bien ce sera début juin.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça va retarder ?

- Monsieur Le Maire : ça va retarder mais je pense que ça ne va pas retarder beaucoup parce que de toute façon, les plans qui avaient été faits par la société GNAT systématiquement, nous allons les récupérer.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ce ne sont pas nos plans ?

On avait pas discuté de cela en commission ?

- Monsieur Le Maire : si. C'est à dire que l'on doit cette prestation de services à GNAT, mais bien évidemment tout cela nous appartient.

Quelque soit la société choisie, si ce n'est pas GNAT, dans ce cas là, nous lui remettrons les plans et bien évidemment au niveau du délai ça nous retardera de deux-trois mois pas plus.

Mais au moins, nous sommes dans la légalité, nous avons respecté les choses.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : leur dossier était complet.

Mais en fait ils devaient déclarer un co-traitant, c'est une obligation parce que en matière d'architecture nous ne pouvons pas sous-traiter.

Et eux dans l'acte d'engagement, ils n'ont pas mis de sous-traitant et si nous les faisons travailler nous étions en faute.

- Monsieur Le Maire : ici, dans l'ouverture des plis, il y a même une société qui a répondu et qui a oublié de mettre son acte d'engagement.

Le dossier est énorme et pas d'acte d'engagement.

- Madame Maryvonne POULAIN : pour avoir eu l'occasion d'en faire, les dossiers c'est toujours à la dernière minute.

- Monsieur Le Maire : c'est dommage parce que c'est du travail.

C'est vrai qu'il y en a qui prennent vraiment, on voit les dossiers, ils sont vraiment complets et on voit qu'ils ont fait cela vraiment très professionnel.

Par contre, il y en a d'autres, on voit tout de suite que ça a été fait à l'arrache parce que tout est mélangé, il n'y a rien qui est fait.

Concernant ce compte-rendu de Bureau Municipal, y-a-t-il des observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

** Bureau Municipal du 05 avril 2017 :*

- Monsieur Le Maire : là également, si vous avez des questions.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : pour la salle des fêtes, je vois que c'est la société HEXA qui va passer maîtrise d'œuvre, après consultation.

Mais consultation de quoi ?

Page 3.

- Monsieur Bernard FINEZ : on regroupe.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, ça je connais le projet, mais le problème c'est que la société HEXA apparemment gère le chauffage ?

Ou pas ?

- Monsieur Le Maire : ils gèrent actuellement le contrat de chauffe pour la ville.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc, on a une prestation d'entretien, ils font une proposition et nous sommes obligés de repayer une société pour faire la maîtrise d'œuvre et une étude.

Je ne vois pas trop le bout qui va devant, en plus tu précises « après consultation ».

Mais consultation de qui ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : la société HEXA travaille pour nous, pour la gestion des factures de DALKIA.

Ils gèrent le contrat parce qu'il y a des subtilités que l'on ne maîtrise pas.

Ils travaillent pour cela.

Là effectivement, c'est un autre contrat de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie et après consultation, il y a un appel d'offre.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc ce n'est pas DALKIA ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : oui, voilà, c'est HEXA INGENIERIE.

Et il y a eu consultation, c'est à dire qu'il y a eu une mise en concurrence.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant le BHNS, vous diffusez l'information pour faire paraître aux riverains ?

- Monsieur Le Maire : alors, nous avons eu les dernières informations la semaine dernière.

Ils commencent les travaux le 29 mai entre la rue de Courtaigne – direction Fouquières.

Sur la partie rue de Courtaigne – direction Sallaumines, ils commenceraient à compter du mois d'octobre.

Ce matin, avec un responsable du SMT, je suis allé voir les commerçants de la rue du Général De Gaulle pour leur expliquer les tenants et les aboutissants.

Je m'étais engagé vis à vis d'eux dès que j'avais des informations de faire cette information et j'ai, nous allons faire également, mais là, je n'ai pas la date en tête, début juin, une réunion publique avec les habitants du quartier et les commerçants pour les informer également de la gêne que ça pourrait occasionner parce que de toute façon nous ne pourrions circuler que sur une demi-chaussée.

- Madame Sabine BANACH : c'est le 9 juin 2017.

- Monsieur Le Maire : c'est donc le 9 juin.

Nous ne pourrions circuler que sur une demi-chaussée.

Donc, nous allons expliquer tout cela à la population.

Mais là, les commerçants sont informés.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : le sens unique rue Joseph Hay ?

- Madame Maryvonne POULAIN : je vais te couper l'herbe sous le pied puisque c'était ma question.

Le sens unique rue Joseph Hay, pendant les jours de marché ?

Franchement c'est risible.

- Monsieur Le Maire : des choses vraiment évidentes et bien, il y a des moments où nous passons dessus.

- Monsieur Bernard FINEZ : ça a été vite réglé.

- Monsieur Le Maire : ils peuvent sortir de la rue Joseph Hay pour reprendre la rue de Courtaigne, par contre, ils ne peuvent pas rentrer.

A l'intérieur de la rue Joseph Hay, c'est double sens.

Et là, nous devons aménager également les abords.

C'est à dire de la sortie de l'arche pour revenir rue de Courtaigne ?

Nous devons aménager les deux abords parce qu'il y en a qui commencent déjà à se garer là.

Nous allons mettre des bandes jaunes, des bacs à fleurs ont été commandés.

- Madame Maryvonne POULAIN : on se doutait que les personnes allaient se garer là.

C'était sûr et certain.

- Monsieur Bernard FINEZ : on va neutraliser les deux virages avec des bandes jaunes pour éviter le stationnement à l'intérieur de l'arche.

Parce qu'il y en a qui s'arrête là, en bordure.

- Madame Maryvonne POULAIN: il y en a même qui vont se garer sous l'arche peut-être ?

- Monsieur Le Maire : et nous allons également mettre un panneau un petit peu plus grand en indiquant quand on remonte la rue de Courtaigne qu'il y a un changement du sens de circulation et qu'il est interdit de tourner à droite pour rentrer sous l'arche.

Même avec des panneaux, des voitures les prennent encore.

- Madame Sabine BANACH : avant qu'il y ai un face à face.

- Monsieur Le Maire : on va essayer de mettre un panneau plus grand.

C'est bon ?

Si pas d'autres questions, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

4) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- commission enseignement – jeunesse du 1^{er} février 2017 :

- Monsieur Le Maire : Madame BLANCHARD a bien travaillé, elle en a fait deux en même pas un mois.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- commission enseignement – jeunesse du 29 mars 2017 :

- Monsieur Le Maire : pas de questions également ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce que je peux me permettre une petite question ?

Monsieur Le Président de La République a annoncé qu'il allait revenir sur la réforme des rythmes scolaires.

Je voulais savoir, ça va être laissé à l'initiative des communes, est-ce que, la question est peut-être un peu ?

- Monsieur Le Maire : pour le moment, je n'ai aucun élément.

J'attends la circulaire gouvernementale pour qu'après nous puissions réunir le corps enseignant, le comité de pilotage.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il y aura un questionnaire de fait aux familles ou pas ?

- Madame Sandra BLANCHARD : c'est fait.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : il y a un questionnaire qui a été fait et donné aux parents des enfants qui fréquentent les TAP, la semaine dernière.

Les questionnaires sont en analyse et ça sera retransmis dans le compte-rendu du comité de pilotage.

Nous attendons pour le faire parce que nous ne pouvons pas anticiper une décision gouvernementale.

5) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2017-22 : demande d'autorisation à déposer un dossier de subvention auprès de Monsieur DELCOURT, député de la 3ème circonscription, au titre de la dotation parlementaire. Cette demande est relative à la restructuration et à l'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Le montant de cette subvention s'élèverait à 20 000 € pour un coût total d'opération de 2 174 494,33 € HT.

2017-27 : signature d'un bail ayant pour objet de louer à Monsieur et Madame FOULON le logement de fonction de la caserne des pompiers pour un montant de 550 € par mois.

Ces personnes ont été victimes de l'incendie rue Pasteur.

Le présent bail prend effet à compter du 2 Février 2017.

2017-45 : signature d'un avenant à une convention d'occupation privative du domaine public avec les sociétés BOUYGUES TELECOM représentée par Monsieur Jean-Luc DECAUDIN et CELLNEX FRANCE SAS représentée par Monsieur Gaëtan LE BOUËDEC.

La commune de Noyelles-sous-Lens autorise l'opérateur à transférer à CELLNEX France la convention.

Par conséquent, à compter du 1^{er} jour du mois suivant la date de signature du présent avenant par l'ensemble des parties, ces dernières conviennent que CELLNEX FRANCE est subrogée dans tous les droits et obligations de l'opérateur au titre de la convention.

CELLNEX FRANCE s'engage par la présente à exécuter à compter de ce transfert l'ensemble des obligations de la convention et à en respecter l'ensemble des dispositions.

A compter de ce transfert, la commune de Noyelles-sous-Lens adressera ses ordres de recette à CELLNEX FRANCE à l'adresse figurant dans la comparution du présent avenant.

2017-47 : signature d'une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure avec la société REFPAC-GPAC, et relative aux missions :

- accompagnement des services dans les démarches administratives à accomplir,
- contrôle de tous les dispositifs publicitaires existants présents sur le territoire,
- mise à jour de la liste des afficheurs précédemment établie,
- mise à jour du tableau de correspondance afficheurs/panneaux publicitaires,
- mise à jour l' « état » pour le calcul des taxes,
- mise à disposition de la base de données (parc affiche en version accès distant) pendant toute la durée du contrat.

La mission débutera à la date de la signature de la convention et se terminera le 31 décembre 2017. Elle ne concernera que l'exercice TLPE 2017.

Le montant des honoraires s'élève à 1 950,00 € H.T., soit 2 340,00 € T.T.C.

2017-50 : encaissement des indemnités liées au sinistre survenu le 28 janvier 2017.

Il s'agit d'un choc de véhicule terrestre opposant la commune à la société Alphabet Belgium.

GAN ASSURANCES nous propose une indemnité, consécutive au sinistre, déterminée par expertise et arrêtée à la somme de 3 043,20 €.

2017-58 : signature d'un contrat de location et de maintenance avec l'entreprise PRATIC BURO pour un copieur TASKALFA 5002i, son chargeur et son meuble installé à l'école Jean Rostand.

La location s'effectue pour une durée de 3 ans, soit 36 mois de loyers s'élevant à 255 € H.T, payable trimestriellement.

Le prix de la copie s'élève à 0,0045 cts d'euros.

2017-59 : signature d'une convention avec l'Instance Intercommunale d'Insertion « 3ID » représentée par Monsieur Laurent DUPORGE, Président et relative à l'actualisation des engagements réciproques de la mairie de la commune et de l'Instance Intercommunale d'Insertion dans la mise en place du nouveau dispositif Brigade Verte.

Ce dispositif a pour objectif la redynamisation et la préqualification de 5 personnes de la commune de Noyelles-sous-Lens.

La présente convention est établie pour une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017) renouvelable par tacite reconduction.

En cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties signataires, un préavis sera donné par lettre recommandée 1 mois à l'avance par le contractant qui le souhaite.

La commune s'engage à :

- proposer des candidats et participer au recrutement des bénéficiaires de la Brigade,
- établir le programme de travail de la Brigade Verte (lieux d'intervention et nature des travaux à réaliser) en lien avec la direction de 3ID. Le site principal d'intervention est le marais et quelques délaissés urbains.
- assurer un suivi régulier des chantiers par le biais de visites et de concertations journalières avec l'encadrant,
- organiser chaque semaine une réunion de chantier, sur site, afin de faire le point sur la semaine écoulée et de la semaine à venir,
- participer aux frais d'entretien et d'amortissement de la Brigade sous la forme d'une subvention annuelle de 44 000 € (5 500 heures x 8,00 €) par brigade.
- autoriser la Brigade Verte à travailler sur les terrains communaux sur lesquels elle intervient.

*** ENSEIGNEMENT - JEUNESSE :**

2017-53 : signature d'une convention de fonctionnement avec la société CROC LA VIE représentée par Monsieur Anthony BEHARELLE, Gérant et relative à la livraison de repas bio pour la petite enfance.

Le multi-accueil s'engage à se fournir auprès de CROC LA VIE pour l'ensemble des repas du midi, ainsi que les goûters, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et autres produits complémentaires nécessaires à l'alimentation des enfants accueillis.

Les tarifs en vigueur :

Menus	HT
De 4 mois à 7 mois	3,06 €
De 7 mois à 9 mois	3,19 €
De 9 mois à 12 mois	3,32 €
De 13 mois à 19 mois	3,75 €
De 18 mois à 36 mois	3,99 €
Goûter 3 composantes de 9 mois à 36 mois	0,78 €

Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2016 et se terminera le 31 août 2017, soit une durée de un an.

2017-54 : signature d'une convention relative à la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves des écoles maternelles et élémentaires avec la ville de Fouquières Lez Lens représentée par son Maire.

La participation des communes est fixée à 110 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017.

2017-55 : signature d'une convention relative à la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves des écoles maternelles et élémentaires avec la ville de CARVIN représentée par son Député-Maire.

La participation des communes est fixée à 110 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017.

*** SOLIDARITÉS – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGÉES :**

2017-23 : signature d'un contrat de prestation de service avec Anne-Sophie LEJEUNE, Diététicienne, et relatif à la réalisation d'une prestation de service pour la santé au centre social.

Le montant de l'intervention de 1 heure s'élève à 50 € TTC., il n'y a pas de frais de déplacement.

Les prestations feront l'objet d'une facturation à l'issue de la séance. Soit : 2 heures, Total : 100 €.

2017-42 : signature d'une convention d'intervention avec l'association ACCUEIL 9 DE COEUR représentée par Monsieur DEMANZE, Directeur et relative à des supervisions de Monsieur LIOTARD Laurent, Thérapeute conjugal et familial, Analyste systémique, au centre social Kaléïdo.

Les deux prestations de deux heures se dérouleront dans le courant de l'année 2017.

Le montant des prestations s'élève à 252 € T.T.C.

2017-44 : signature d'un contrat de prestation avec Monsieur HEDOUIN Maxime, Psychologue relatif à l'animation d'une réunion d'information sur le deuil et qui se déroulera le mardi 09 mai 2017 de 14h15 à 16h15 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 100 €.

2017-61 : signature d'une convention d'engagement avec la COMPAGNIE LA BELLE HISTOIRE représentée par Madame Brigitte NELKEN, Présidente et relative à :

- une représentation par deux comédiennes professionnelles, de la création « Questions pour un cølon », animation du débat gérée par une personne de l'équipe artistique qui se déroulera le 23 mai 2017 à 14h30,
- une intervention théâtrale par trois comédiens sur le thème : « Solidaire contre le cancer » qui se déroulera le 23 mai 2017 à 18h30.

Le montant des prestations s'élève à 2 540 €.

*** MARCHÉS PUBLICS :**

2017-25 : signature d'un contrat avec le cabinet BRISSET PARTENAIRES, représenté par Monsieur Didier FICHEROULLE, Directeur Général, et relatif à l'assistance dans la gestion du programme des assurances.

Le montant des prestations s'élève à 1 620 € HTVA payable en quatre fois selon le calendrier suivant :

au 15 janvier : 405 € HTVA

au 15 avril : 405 € HTVA

au 15 juillet : 405 € HTVA

au 15 octobre : 405 € HTVA

+ au 15 décembre révision éventuelle.

2017-26 : ANNULÉE ET REMPLACÉE PAR LA DÉCISION 2017-36 : modification des montants : signature d'un contrat avec les nouveaux garages Lensois relatif à l'entretien de deux véhicules Renault Kangoo immatriculés EG002ZG et EG713ZG.

Le montant des prestations s'élève à : 5 513,40 € HT soit 6 616,08 € TTC.

2017-36 : Cette décision annule et remplace la décision n°2017/26.

Signature d'un contrat avec les nouveaux garages Lensois relatif à l'entretien de deux véhicules Renault Kangoo immatriculés EG002ZG et EG713ZG.

Le montant des prestations s'élève à : 5 238,40 € HT soit 6 286,08 € TTC pour une durée de cinq ans.

2017-43 : signature d'un contrat avec la Société CSPS CONSULTING, représentée par Monsieur Alain MEURIN, et relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de la réfection de la toiture terrasse de l'école Cerf Hanotel

Siège social : 8/16 rue Paul Vaillant Couturier – 92240 MALAKOFF

Région : ZI de l'Épinette – 263 rue des Clawiers – bâtiment A porte 105 – 59113 SECLIN

Le montant de la mission s'élève à : 735 € HT soit 882 € TTC.

2017-46 : signature d'un contrat avec FRAIKIN ASSETS SAS, représentée par Monsieur Jean-Christophe GRZESIK, et relatif à la « Location longue durée et maintenance d'une nacelle élévatrice sur porteur véhicule utilitaire »

Siège social : 25 rue Blaise Pascal Z.I. de l'Alouette 62800 LIÉVIN

Le coût du loyer global mensuel est de 1 437,60 € T.T.C. Pour 7 000 km annuel

2017-51 : résiliation de la maîtrise d'œuvre avec GNAT– INGÉNIERIE, représentée par Monsieur Philippe MASSON, et relatif à la : « Restructuration et l'Aménagement du pôle sportif Gallet ».

2017-56 : signature d'un contrat avec l'APAVE Nord-pas-de Calais SAS, représentée par Monsieur LEVAYER Annick, et relatif à la vérification de contrôle technique et quinquennale sur 4 ascenseurs.

Le montant des prestations s'élève à : 620,00 € HT soit 744,00 € TTC.

2017-57 : signature d'un contrat avec la société HEXA INGÉNIERIE à DOUAI, représentée par Monsieur François-Xavier ROUSSEAU, Président, et relatif au Diagnostic – Faisabilité – Déclaration de travaux Rénovation – Mise aux normes CHAUFFERIE – Mairie et Salle des Fêtes - Note Méthodologique.

Le montant des prestations s'élève à : 3 752,00€ HT soit 4 502,40€ TTC.

*** FETES ET CULTURE :**

2017-19 : fixation des tarifs pour un séjour en Pologne à SZCZECINEK qui se déroulera du 21 au 24 avril 2017 dans le cadre du jumelage.

Le montant de la participation financière s'élève à 50 €.

2017-24 : signature d'un contrat de groupe avec CAP'FRANCE représenté par Madame Charlotte PIOFFET, directrice adjointe du village vacances LA SAULAIE à Chédigny (37) et relatif à un séjour au village vacances LA SAULAIE à Chédigny (37) qui se déroulera du 30 septembre 2017 au 7 octobre 2017.

Le montant total de la prestation s'élève à 18 120,43 € T.T.C.

- Acompte à la signature de 30%,
- Solde à régler après facturation.

2017-31 : signature d'un contrat de cession avec l'association MÉTRONOME représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « La valse des sosies » qui se déroulera le 1^{er} mai 2017 de 12h00 à 19h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 3 752,64 € T.T.C.

2017-32 : signature d'un contrat de cession avec l'association MÉTRONOME représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Mets des couleurs dans ta vie » qui se déroulera le 26 août 2017 de 20h00 à 20h30 au Complexe Sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 6 963,00 € T.T.C.

2017-33 : signature d'un contrat de cession avec l'association MÉTRONOME représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « chanson à la carte » qui se déroulera le 13 octobre 2017 de 12h00 à 19h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 1 730,20 € T.T.C.

2017-34 : signature d'un contrat avec les AUTOCARS BENOIT relatif à un voyage à BAGATELLE qui se déroulera le samedi 24 juin 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 2 750 €.

2017-35 : fixation des tarifs pour la sortie à BAGATELLE qui se déroulera le samedi 24 juin 2017.

Le montant de la participation financière s'élève à :

- 15 €/personne : adultes et enfants Noyellois,
- Gratuit pour les enfants de moins d'un mètre,
- 25 €/personne : adultes et enfants extérieurs,
- 10 € pour les enfants extérieurs de moins d'un mètre.

2017-37 : signature d'un contrat avec les AUTOCARS BENOIT relatif à un voyage à COUCY LE CHÂTEAU qui se déroulera le dimanche 21 mai 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 3 200 €.

2017-38 : fixation des tarifs pour la sortie à COUCY LE CHATEAU qui se déroulera le dimanche 21 mai 2017.

Le montant de la participation financière s'élève à :

- 55 €/personne : adultes Noyellois,
- 70 €/personne : adultes extérieurs.

2017-39 : signature d'un contrat avec les AUTOCARS BENOIT relatif à un voyage à COCO GRILL qui se déroulera le samedi 04 novembre 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 3 120 €.

Acompte de 25% soit 780 € est à versé pour la fin du mois de mars.

2017-40 : fixation des tarifs pour la sortie à COCO GRILL qui se déroulera le samedi 04 novembre 2017,

Le montant de la participation financière s'élève à :

- 56 €/personne : adultes Noyellois,
- 70 €/personne : adultes extérieurs.

2017-41 : signature d'une convention de partenariat avec le Collectif d'Expression Musicale SMITLAP représenté par Monsieur HEUGUEBART Patrice, Trésorier et relative à la réalisation d'une intervention : BALK FOLK qui se déroulera le samedi 29 avril 2017 de 21h00 à 01h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 500 €.

2017-48 : signature d'un contrat avec la société R.A.M Événements représentée par Monsieur Ludovic BOURSE et relatif à une animation micro qui se déroulera lors du forum des associations le 26 août 2017 de 11h00 à 20h00 au Complexe Sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 220 € T.T.C.

2017-49 : signature d'un contrat avec Monsieur Andy VERHAEGHE – Magicien, relatif à la prestation lors du forum des associations du 26 août 2017 d'un spectacle de magie au Complexe Sportif Léo Lagrange de 14h00 à 20h00.

Le montant de la prestation s'élève à 650 € H.T.

2017-52 : signature d'un bulletin d'abonnement avec RADIO PLUS et relatif au renouvellement pour la diffusion sur les ondes de RADIO PLUS.

La diffusion sur les ondes se déroulera du 10 avril 2017 au 09 avril 2018.

Le montant de la prestation s'élève à 200 € l'année.

2017-60 : signature d'un contrat de vente avec le groupe Lys Prod représenté par Mademoiselle Éloïse HASSINE et relatif à une animation « maquillage » qui se déroulera le samedi 26 août 2017 au complexe sportif Léo Lagrange de 14h00 à 20h00.

Le montant de la prestation s'élève à 655,00 € T.T.C.

*** BIBLIOTHEQUE :**

2017-28 : signature d'une convention de partenariat avec l'association BABRANI FOODS LTD représentée par Monsieur Paul BABRA et relative à l'organisation et à l'animation du 09 au 20 mai 2017 dans le cadre de la quinzaine « So british » de :

- une découverte des contes anglais,
- un atelier de dégustation « cuisine Indienne » pour un maximum de 50 personnes.

L'association s'engage à intervenir dans les locaux de la médiathèque le samedi 20 mai 2017 à compter de 14h30.

Le montant de la prestation s'élève à 400 €.

Un acompte de 200 € sera versé à la signature de la présente convention.

2017-30 : signature d'une convention de co-production et de résidence avec l'association LES PIEDS SUR SCÈNE représentée par Monsieur François SAMIER, Producteur et relative à la co-production et à l'accueil en résident de la compagnie pour la création du spectacle intitulé : « L'égo et les couleurs ».

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'accueil de la compagnie au Centre Culturel Évasion.

Cette collaboration débute le 05 décembre 2016 et se poursuivra sur la saison en fonction des besoins de la compagnie et des disponibilités de la salle de spectacle.

Le montant de la prestation s'élève à 1 000 €.

*** SPORTS :**

2017-29 : signature d'un contrat avec la SNCF représenté par Monsieur Gauthier BOURGUELLE, Conseiller de vente et relatif à un déplacement à destination de PARIS NORD pour 21 personnes les samedi 8 et dimanche 9 avril 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 968,10 €.

- **Monsieur Le Maire :** *je pense qu'on a du mettre toutes les décisions annulées et remplacées.*

- **Madame Maryvonne POULAIN :** *oui.*

Sauf que la décision 2017/19, vous mettez 50 € de participation, pour le voyage à SZCZECINEK, mais pour qui ?

- **Monsieur Le Maire :** *ce sont les coureurs du RUNNING qui ont participé au voyage et qui ont donné 50 €.*

- **Monsieur Philippe CERF :** *c'est la participation aux frais de transport des coureurs.*

Ça aurait du être dans jumelage.

- **Madame Sabine BANACH :** *il n'y a pas de régie jumelage.*

C'est pour cela.

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK :** *qu'est-ce que l'on entend par « Le site principal d'intervention est le marais et quelques délaissés urbains ».*

- **Monsieur Le Maire :** *ce sont des interventions qui sont faites par 3ID.*

Nous avons un contrat avec eux à l'année et après c'est en fonction de notre demande.

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK :** *mais qu'est-ce que vous entendez par « marais » ?*

- **Monsieur Le Maire :** *généralement, c'est le 14 juillet, les Boclets et puis la Galance.*

Ils interviennent sur certaines opérations en fonction de notre demande.

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK :** *et sur la 2017/57 ?*

Il serait temps de le signer le contrat, parce qu'il débute le 1^{er} septembre 2016 pour se terminer le 31 août 2017.

- **Monsieur Le Maire :** *c'est une reconduction d'un contrat qui est signé un peu plus tard.*

- **Monsieur Stéphane MAKOWIECKI :** *mais votre question est tout à fait normale.*

- **Monsieur Le Maire :** *après, s'ils ne nous réclament pas, nous ne payons pas.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et la 2017/42 ?

On peut connaître un peu le fond de l'intervention ?

- Monsieur Le Maire : *c'est un intervenant extérieur qui intervient au centre social.*

- Madame Valérie DELVALLEZ : *dans le cadre du LAEP, les intervenants ont besoin de supervision.*

C'est à dire qu'ils sont confrontés à des situations qui sont quelque fois compliquées et ce thérapeute vient pour leur permettre de libérer certains parents quand ils se retrouvent quelque fois confrontés à des situations où il y a des enfants en difficultés, ils travaillent aussi sur le rôle des parents.

Tout ça, c'est compliqué et c'est dans cette démarche là, que le thérapeute vient libérer cette parole et travailler avec le personnel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *ok.*

Sur la 2017/25. Les marchés publics d'assurances nous ne les faisons pas conjointement avec Hulluch ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : *ça, c'est le contrat de maîtrise d'œuvre.*

- Monsieur Le Maire : *pas d'autres questions ?*

Nous pouvons passer au point suivant.

6) CRÉATION DE POSTES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la volonté de la municipalité de réduire la précarité de l'emploi des agents contractuels, il a été décidé de stagiairiser 9 agents contractuels .

A cet effet, il convient de créer 4 postes, les autres postes étant déjà existants au tableau des effectifs.

- 3 postes au cadre d'agent social à temps complet (1 poste sera affecté au Relais d'assistantes maternelles, les 2 autres au service jeunesse sur des postes d'agents fonction d'ATSEM),

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 20 heures hebdomadaires (le poste sera affecté au transport de personnes au CCAS).

De plus, il indique qu'afin de permettre la nomination de certains agents aux avancements de grade, il y a lieu de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal,

- 2 postes d'auxiliaires de puéricultrice principal 1 ère classe,

- 1 postes d'adjoint technique à temps non complet à 28 heures.

De ce fait, les postes suivants seront supprimés dès nomination des agents sur leurs nouveaux grades :

- 1 poste d'attaché,
- 2 postes d'auxiliaires de puéricultrice principal 2ème classe,
- 1 postes d'adjoint technique à temps non complet à 25 heures.

- Monsieur Le Maire : les créations de postes.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : une petite question encore.

La 2017/29, « signature d'un contrat avec la SNCF ». C'était pour faire quoi cela ?

- Monsieur Le Maire : après comment veux tu qu'on arrive à transcrire quand tu fais nanana ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je veux bien tout lire.

Alors, « signature d'un contrat avec la SNCF représenté par Monsieur Gauthier BOURGUELLE, Conseiller de vente et relatif à un déplacement à destination de PARIS NORD pour 21 personnes les samedi 8 et dimanche 9 avril 2017 ».

« Le montant de la prestation s'élève à à 968,10 €. »

- Monsieur Philippe CERF : ça correspond aux coureurs qui ont participé au marathon de Paris dans le cadre du défi Noyellois.

Habituellement nous partons en minibus mais vu le nombre important de personnes engagées il était plus intéressant de les envoyer en bus.

Nous avons eu un tarif avantageux.

- Monsieur Le Maire : tout en sachant aussi que comme nous avons un mini-bus qui est déjà assez âgé, il n'a plus l'autorisation pour entrer dans la ville de Paris.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : vous avez demandé l'autorisation ?

- Monsieur Le Maire : non, ce n'est pas la peine de la demander.

C'est bon Daniel ?

Alors, suite à la nomination de 9 agents, il y a obligation de créer des postes.

Il convient de créer 4 postes, les autres postes étant déjà existants au tableau des effectifs.

- 3 postes au cadre d'agent social à temps complet (1 poste sera affecté au Relais d'assistantes maternelles, les 2 autres au service jeunesse sur des postes d'agents fonction d'ATSEM),

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 20 heures hebdomadaires (le poste sera affecté au transport de personnes au CCAS).

De plus, ces nominations nous entraînent à supprimer des postes.

- 1 poste d'attaché principal,
- 2 postes d'auxiliaires de puéricultrice principal 1 ère classe,
- 1 postes d'adjoint technique à temps non complet à 28 heures.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

7) RENOUELEMENT ADHÉSION LOUVRE-LENS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de « l'association Les amis du Louvre-Lens » nous informant que notre adhésion arrivant à expiration et afin de conserver nos avantages accordés il y a lieu de renouveler celle-ci.

La cotisation s'élève à 100 € par an pour les collectivités.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de verser cette cotisation.

- Monsieur Le Maire : c'est une décision que l'on prend tous les ans pour une cotisation qui s'élève à 100 € par an pour les collectivités.

Pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) GARANTIE D'EMPRUNT :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion de sa dette financière, Pas-de-Calais Habitat a procédé, compte-tenu des conditions de marchés, au refinancement des prêts PLS indexés Livret A de Dexia Crédit local, par des prêts à taux fixe auprès d'ARKEA.

Cette renégociation permettra éventuellement de dégager, pour les années à venir, des marges de manœuvre supplémentaires pour réaliser des opérations de constructions neuves et de réhabilitations.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- construction de 16 logements rue du Général de Gaulle.

ARKEA demande au garant de délibérer sur la base des nouvelles conditions financières.

Monsieur Le Maire précise que Pas-de-Calais Habitat sollicite la garantie à première demande de la commune en faveur d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels en considération de l'obligation de Pas-de-Calais Habitat au titre d'un emprunt d'un montant de 1 036 717 € à effectuer auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels en vue rachat d'une ligne de prêt PLS Dexia finançant les logements rue du Général de Gaulle.

Sans remettre en cause la caractère purement et strictement autonome de la garantie à première demande, que les caractéristiques du prêt consenti par ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels sont les suivants :

	Prêt ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels
Objet	Refinancement prêt PLS DEXIA
Montant	1 036 717 €
Commission d'engagement	0,10% du montant du prêt
Phase de mobilisation	
Date limite de versement	30/09/2017
Taux	TI3M + 0,44% (index TI3M flooré à 0%)
Périodicité des intérêts	trimestrielle
Base de calcul	Exact / 360
Phase de consolidation	
Durée maximum	20 ans
Amortissement	progressif
Périodicité	Annuelle
Taux	1,33%
Base de calcul	30/360
Remboursement anticipé	Indemnité actuarielle

- Monsieur Le Maire : ce sont des emprunts qui ont été contractés par PAS-DE-CALAIS HABITAT et compte-tenu actuellement des conditions de marché, ils ont renouvelé certains emprunts.

Ils nous demandent de prendre une délibération concernant ces nouveaux emprunts qui ont été contractés en remplaçant d'autres emprunts qui ont été remboursés.

Le montant s'élève à 1 036 717 € à un taux de 1,33 %.

Pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE LECTEURS DE PUCES ÉLECTRONIQUES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Compte-tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes volontaires dont la notre, il a été proposé la création d'un groupement de commandes portant sur la fourniture de lecteurs de puces électroniques.

Le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, sera chargé de procéder, dans le respect des dispositions et principes énoncés par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente dans le cadre de la passation du marché public, en application de l'article L1414-3II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

Il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, dans le cadre d'une convention constitutive.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de créer ce groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la fourniture de lecteurs de puces électroniques.

- Monsieur Le Maire : ce qui n'a pas été noté par contre, c'est que les puces électroniques, c'est pour tout type d'animaux.

Je ne sais pas si vous avez fait le rapprochement mais j'ai regardé et ce n'était pas indiqué.

C'est au niveau de la Communauté d'Agglomération que les communes qui le désirent peuvent en regroupement acheter un lecteur de puces.

Ce qui fait que nous, lorsque nous allons attraper un chat ou un chien errant et qu'il est pucé, systématiquement nous pourrions savoir si c'est un animal de la commune et dans ce cas là, nous allons le rapporter directement chez les gens plutôt que de passer par le refuge.

Et puis, ça nous allège fortement parce que les contraintes sont importantes.

- Monsieur Bernard FINEZ : même un animal mort.

- Monsieur Le Maire : et à juste titre, Marc me disait que nous allons être dans l'obligation d'acheter un congélateur pour mettre les animaux qui sont morts et que l'on récupère sur la chaussée.

En attendant que nous retrouvons les propriétaires pour qu'ils viennent le chercher.

- Monsieur Bernard FINEZ : on a eu le tour il y a une semaine.

La fourrière ne voulait pas venir chercher l'animal mort, elle disait que nous devions mettre la bête dans un congélateur, attendre quelques jours, vérifier si il était pucé et contacter le propriétaire de l'animal.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ce lecteur de puce sera où ?

- Monsieur Le Maire : les ASVP, les agents techniques d'astreintes.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : un Noyellois qui trouve un animal pas trop sauvage, il pourra venir contrôler la puce ?

- Monsieur Le Maire : oui bien sur. A partir du moment où nous avons l'appareil, ils peuvent venir.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on pourra passer l'information dans le Noyelles actu ?

- Monsieur Le Maire : oui, dès que nous aurons le matériel.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Compte-tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes volontaires dont la notre, il a été proposé la création d'un groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie.

Le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, sera chargé de procéder, dans le respect des dispositions et principes énoncés par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente dans le cadre de la passation du marché public, en application de l'article L1414-3II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

Il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, dans le cadre d'une convention constitutive.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de créer ce groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie.

- Monsieur Le Maire : concernant les points 10 et 11, nous sommes obligés de reprendre une délibération parce que sur la première délibération les communes qui participent à ce groupement de commande, n'étaient pas indiquées.

Il faut les indiquer noir sur blanc.

Ce sont les communes de Ablain-Saint-Nazaire, Angres, Annay-sous-Lens, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Grenay, Hulluch, Liévin, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Souchez, Vendin-Le-Vieil, Vimy et Wingles.

C'est purement administratif.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTRÔLES, VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES ET DIAGNOSTICS DE DIVERS ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Compte-tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes de Ablain-Saint-Nazaire, Angres, Annay-sous-Lens, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Grenay, Hulluch, Liévin, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Souchez, Vendin-Le-Vieil, Vimy, Wingles, il a été proposé la création d'un groupement de commandes portant sur les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations.

Le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, sera chargé de procéder, dans le respect des dispositions et principes énoncés par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente dans le cadre de la passation du marché public, en application de l'article L1414-3II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

Il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, dans le cadre d'une convention constitutive.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de créer ce groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) VENTE D'UNE PARCELLE CADASTRÉE AC 212 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur WOJCIK Daniel, gérant de la société WOJCIK situé 83 rue Léon Blum à Noyelles-Sous-Lens nous a sollicité pour l'achat d'une partie de la parcelle AC 212.

Cette parcelle a été évaluée à 20 € le m².

Il s'agirait de vendre une parcelle d'environ 500 m².

Cette parcelle est actuellement classé en zone N. Il s'agira donc de modifier le PLU (prévu en septembre) pour classer cette nouvelle parcelle en zone UE.

- Monsieur Le Maire : nous avons été sollicité par la société WOJCIK qui se trouve rue Léon Blum.

Cette société nous demande si nous avons la possibilité de lui vendre 500 m² de terrain pour qu'il puisse agrandir son parking.

Il est vraiment à l'étroit à ce niveau là et quand il reçoit du public, c'est vraiment très très embêtant.

Cette parcelle est classée en N, donc, en zone naturelle.

Il faut dans un premier temps la déclasser et la classer en zone UE pour ensuite pouvoir effectuer la vente.

Vous avez le plan. Ce n'est vraiment pas une grande parcelle.

Elle fait 5 mètres de façade.

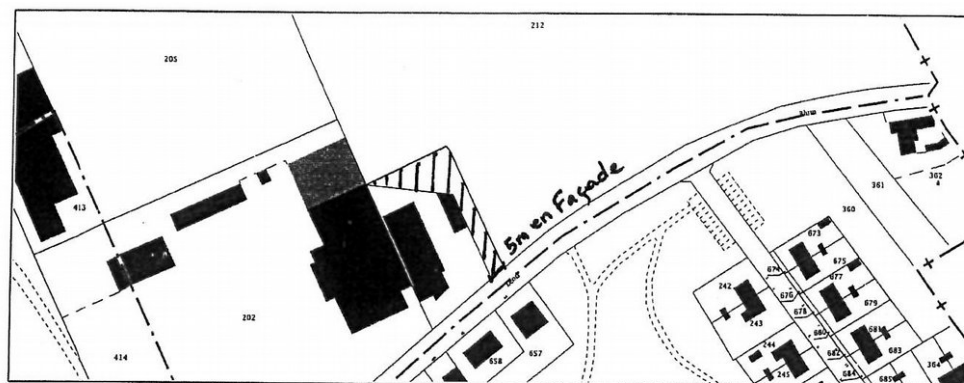
Ce n'est pas cela qui va générer un problème au niveau esthétique environnemental.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est la partie hachurée ?

- Monsieur Le Maire : voilà, pour dire que ça fasse un rectangle.

- Madame Maryvonne POULAIN : la prochaine fois mettez le en plus grand avec des repères.

- Monsieur Le Maire : la prochaine fois, nous mettrons une photo de google maps.



Cette parcelle a été évaluée par le service des domaines à 20 € le m².

Pas d'objections ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non.

Je suis quand même réticent à vouloir déclasser du domaine naturel, mais là, c'est quand même une société sérieuse qui a pignon sur rue et qui est là, depuis un très grand nombre d'année, donc, on peut leur faire confiance.

Exceptionnellement, nous voterons pour.

- Monsieur Le Maire : c'est très propre en plus.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, c'est pour cela.

- Monsieur Le Maire : c'est une entreprise qui est là depuis très très longtemps.

Nous n'avons jamais eu de problème avec eux, ils sont vraiment au top.

Au début, j'étais un peu réticent pour déclasser une zone naturelle mais bon après j'ai réfléchi et vu le contexte nous ne pouvons pas lui refuser.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : alors, je voudrais revenir sur un point qui est le courrier de Maryvonne relatif au 18 rue de la République.

- Madame Maryvonne POULAIN : attendez Monsieur Le Maire, rectification, c'est le courrier du groupe.

« Agir, ensemble » et non pas « ensemble, pour agir », même si c'est exactement la même chose dans un sens comme dans l'autre.

- Monsieur Le Maire : comme vous l'avez indiqué dans votre courrier le 15 juin 2016, dans un bureau municipal, il était indiqué que la commune avait l'intention de vendre deux habitations.

Une qui se trouve au 1 rue Jean Moulin dont est locataire Madame MANGEMATIN et une autre au 18 rue de la République dont est locataire Madame PAWLOWSKI.

Pour information, concernant le 1 rue Jean Moulin, j'ai reçu un courrier il y a deux – trois jours de Madame MANGEMATIN comme quoi elle était d'accord pour acheter cette habitation au prix des domaines.

Concernant le 18 rue de la République qui fait un peu polémique et je ne pensais pas que ça allait prendre une telle tournure, parce que en plus, il n'y a rien de fait, je n'ai reçu aucun courrier de Madame PAWLOWSKI, je ne lui ai demandé aucun courrier non plus.

Moi, dans un premier temps comme je l'ai toujours dit, la collectivité n'a pas vocation à être propriétaire bailleur.

Ce n'est pas mon rôle de faire de la location de biens.

Ma volonté, c'est au fur et à mesure, tous ces biens qui sont loués, de les mettre en vente.

Concernant le 18.

Ma première démarche a été de voir Madame PAWLOWSKI pour lui demander si éventuellement elle était intéressée par l'achat du logement.

Elle m'a répondu « oui, ça m'intéresse, mais est-ce que vous ne pouvez pas étudier l'éventualité de me vendre en même temps cette parcelle qui concerne l'entrée de ce 18 ? ».

Et c'est vrai que je me mets un peu à la place de Madame PAWLOWSKI comme je pourrai me mettre à la place de quelqu'un d'autre, c'est quand vous achetez un bien si la parcelle qui est à côté c'est une parcelle ou on peut rentrer et ou on peut sortir, je veux dire, où est l'intimité.

Dans un premier temps, nous avons étudié cette problématique.

Ensuite, la deuxième problématique, et là, j'ai peut-être était un petit peu vite, là, je reconnais que j'ai eu tort, c'est que Madame PAWLOWSKI m'a dit « faites attention Monsieur Le Maire, ce passage est un hall de gare. Il y a des gens qui rentrent et que je ne connais pas ».

Je me suis un peu renseigné et j'ai constaté bien évidemment que les clés qui servaient à utiliser la porte de gauche, la porte de droite, la porte arrière où même l'école Jean Moulin, c'était la même.

C'est la même serrure.

Oui la grille de l'école Jean Moulin, c'est la même serrure.

J'ai demandé tout de suite à mes services techniques pour des raisons de sécurité, de changer la serrure et j'ai donné les clés à Madame PAWLOWSKI.

Or, chose que nous ne savions pas, et puis nous l'avons appris, c'est qu'il y avait une servitude de passage avec Madame HACHE.

Ça, nous ne le savions pas du tout parce que nous ne nous étions pas intéressés.

Ça c'est déjà une grosse problématique cette servitude de passage.

Ensuite, toujours en approfondissant les choses, on s'est rendu compte aussi qu'il y avait des problèmes d'assainissement.

Nous sommes incapables de dire où se trouvent les tuyaux d'assainissement.

Troisième problème aussi, c'est qu'avec le voisin de droite (quand vous regardez la porte), il y a également ses puisards qui sont à l'intérieur.

Donc, là, il faut faire une servitude de passage parce qu'elle n'existe pas.

Donc, avec toutes ces problématiques, j'ai dit à Michel DUQUESNOY, à Marc, on stoppe tout, on ne fait rien, on laisse en location, on ne met pas en vente et puis nous allons voir les choses sereinement et nous verrons si par la suite on vend ou pas.

Donc, pour le moment, mon intention n'a jamais été de ne pas informer le Conseil Municipal parce que de toute façon, quand il y a une vente, ça passe par le Conseil.

Ce n'est pas Alain ROGER qui décide mais c'est bien le Conseil Municipal.

Donc, ma volonté n'a jamais été de ne pas vous informer mais ne connaissant pas tous les tenants et tous les aboutissants, je ne pouvais pas vous mettre au courant.

Aujourd'hui, on y voit plus clair donc à la date d'aujourd'hui je ne vends pas.

Je vais sûrement vendre mais quand, je ne le sais pas.

D'abord, il faut que nous remettions tout cela à plat parce que même en regardant l'acte de vente de Madame HACHE je me suis aperçu qu'au niveau des servitudes il y a peut-être des choses à revoir.

Tout n'est peut-être pas fait dans la régularité.

Donc, il y a des choses que nous allons revoir et au niveau des canons de serrures, je vais changer les trois canons des serrures.

Chaque entrée aura un canon bien spécifique.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous attendrez que nous sommes sortis de réunion pour le faire ?

Parce que l'on a quand même trouvé le moyen de changer les canons de la grille pendant le temps que nous étions en réunion.

C'est à dire que l'on a pu rentrer mais nous ne pouvions plus sortir.

- Monsieur Le Maire : on ne va pas se presser.

Ce que l'on va faire c'est que toutes les clés qui sont mises à disposition, que ce soit des associations, des partis politiques, des femmes de ménage, les servitudes, je vais tout relever, je vais regarder qui emprunte la sortie gauche et qui doit emprunter la sortie droite, parce qu'il n'est pas question que l'on puisse emprunter la gauche et la droite, sinon ça ne servira à rien.

Je vais faire un état des lieux, je vais changer les barrières et nous allons tout remettre en état comme c'était fait précédemment.

Et puis après, dans quelque temps, je verrai pour vendre.

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire, si vous vous rappelez bien, puisque le point de la vente du 18 rue de la République était dans le Bureau Municipal du 15 juin et je précise bien « 2016 », donc il y a 11 mois, on a voté.

Nous étions tout à fait d'accord de voter cette vente.

La vente uniquement de la maison.

Quand vous apprenez le 23 avril au matin par la rumeur qui est en train de courir que vous allez non pas vendre mais donner le passage puisque vous gardez le même prix, je vous est même posé la question en tenant une permanence le jour des votes « Monsieur Le Maire est-ce que c'est vrai cette rumeur ? ».

Honnêtement, et là, je le dis vraiment, vous m'avez dit « oui Maryvonne, Madame PAWLOWSKI voudrait avoir le passage aussi ».

Rien qu'à mon air, vous avez bien vu que ça ne m'emballait pas.

Et tu m'as fait cette réponse suivante : « il n'y a pas de problème je le ferai passer au prochain conseil ».

Bien évidemment, comme vous avez la majorité, si vous aviez envie de vendre avec le passage, ça passait les doigts dans le nez.

On ne se fait pas d'illusions.

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : si.

Si, bien sûr que si, si vous êtes d'accord pour vendre la maison avec le passage, ça passait, vous êtes majoritaire.

- Monsieur Le Maire : ah oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : déjà ça, c'est une façon un peu cavalière de me dire je le ferai passer, l'air de dire « vous pouvez être d'accord ou pas, je le ferai passer quand même ».

On l'avait bien compris et c'est dans ce sens que nous allions aussi.

Sauf que je vous ai demandé, mais Alain quand veux-tu fermer la grille pour les enfants des écoles ?

Et là, tu m'as répondu pas avant la rentrée de septembre.

Donc là, tu m'avais fait transformer la vérité puisque le passage était déjà fermé depuis vendredi et que les écoles se sont retrouvées sans être informées, ni les parents, ni la directrice que les enfants ne sortiraient plus par là.

Moi, j'ai dit mais qu'est-ce que ça gêne de quelques minutes par jour, les enfants passent, je ne reviens pas sur les personnes.

Si elles utilisent le passage, ce n'est même pas pour nous, parce que nous, nous rentrons, à chaque fois, nous devons nous battre avec les parents des écoles qui attendent un quart d'heure avant, non, nous ne pouvons pas vous laisser entrer.

En cas d'accident nous serions responsables.

A ce moment là, nous, ce que l'on voit plus aussi, c'est, un, la sécurité des enfants, parce que hier soir, nous avons pu voir que les parents sont vraiment très très mécontents de ne plus pouvoir sortir les petits par l'autre sortie, deuxièmement, pourquoi donner ce passage ?

Imaginez déjà les personnes qui vont essayer de changer.

Ils vont mettre un portail, il y a des servitudes mais ça va défigurer l'ensemble.

Déjà, je ne sais pas si c'est le hasard, mais pourquoi l'école Jean Rostand est parue dans la presse la semaine dernière.

Mon mari me dit « tiens on parle de l'école Jean Rostand ».

Je me dis, ça, c'est bizarre.

Il faut justement que l'on en parle, il faut d'un seul coup, hop, on parle de l'école Jean Rostand.

Il y avait avant et après.

Mais qu'est-ce que ça peut déranger, puisque cette grille est continuellement fermée et ça dure depuis bien avant vous, puisque nous avons installé cette grille en 2005.

Quand il y a eu des problèmes de feu de poubelles et tout cela.

Donc c'était bien avant vous que l'équipe ancienne avait décidé de mettre des grilles, ces grilles sont continuellement fermées sauf bien sûr, les personnes qui ont une clé.

Mais enfin, là les clés, ce n'est pas notre problème c'est le vôtre.

Puisqu'on a le droit de nous enfermer nous en une heure de temps.

Bien souvent aussi vous nous autorisez à utiliser le 10, il y a des votes, les gens doivent passer et c'est fermé.

Si bien tout le monde me téléphone en me disant « on veut bien venir voter, mais les grilles sont fermées ».

Mais qu'est-ce que ça peut gêner ?

Je ne vois pas l'utilité de donner ce passage.

En plus, c'est vrai toute à l'heure que vous parliez des eaux usées.

La maison d'à côté à ses puisards qui passent dans le passage.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, je vais être obligé de faire une servitude.

- Madame Maryvonne POULAIN : les eaux usées de Madame PAWLOWSKI, je crois qu'elles doivent se déverser dans la maison d'à côté.

- Monsieur Le Maire : nous sommes incapable de savoir.

- Madame Maryvonne POULAIN : on ne voit vraiment pas l'utilité de donner ce passage.

Que vous pensiez à vendre, vendez, mais de toute façon je pense que l'on vous a donné notre accord et si l'équipe majoritaire l'a donné aussi, vous pouvez vendre mais pourquoi donner ce passage ?

- Monsieur Le Maire : j'ai bien compris, c'est pour cela que je stoppe tout.

- Madame Maryvonne POULAIN : et rassure moi, parce que hier soir il y avait comme rumeur aussi que tu avais l'intention de vendre le 10 rue de la République ainsi que le passage.

- Monsieur Le Maire : non, les enfants vont passer où pour aller à l'école ?

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est en train de monter en puissance au niveau des parents qui disent que tu vas faire sortir les enfants par la rue Duclermortier et la rue Rostand.

Imagine ce qu'ils se mettent dans la tête.

Je pense que tu aurais du prévenir quand même les parents parce que la directrice a mis un mot dans les cahiers des enfants en disant qu'elle ne pouvait plus ouvrir la grille et qu'elle ne savait pas pourquoi.

- Monsieur Le Maire : ma volonté Maryvonne est bien de vendre le 10, le 12, le 14, le 16, je l'ai toujours dit.

- Madame Maryvonne POULAIN : je sais, tu l'as toujours dit, mais pas les passages.

- Monsieur Le Maire : parce que dans quelques années, ces habitations là, vont nous coûter très cher.

Déjà, là si je ne vends pas le 18, je risque d'avoir l'assainissement à faire, l'intérieur à faire, les boiseries sont à changer, les murs doivent être réparés parce que les briques qui commencent à se dégrader, donc c'est pour cela que ma volonté est de vendre.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais dis moi ce que ça va lui apporter, parce qu'en plus on parle de mettre une grille, ferme de l'autre côté.

J'avais même posé la question à Marc.

De mettre une grille de l'autre côté mais franchement, je veux dire ce n'est ouvert que quelques minutes.

Si tu gères le problème des clés, elle ne sera pas embêtée.

Ça ne va quand même pas la gêner pendant un quart d'heure.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, le problème des clés va être résolu la semaine prochaine.

- Madame Maryvonne POULAIN : et si elle ne veut pas acheter sans le passage, d'autres voudront peut-être acheter.

Tu proposes aux locataires c'est normal mais après si elle ne veut pas du logement sans le passage et bien elle ne veut pas.

Tu m'as dit elle ne veut pas acheter sans le passage.

Je t'ai demandé pour le même montant, tu m'as répondu oui.

Donc, ça fait que tu lui donnes le passage.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : je suis désolée mais c'est le don du passage.

La vente oui, si elle le veut toujours mais en laissant sortir les enfants.

Tu devrais donner l'information, c'est un conseil que je donne, tu fais comme tu veux, mais je pense qu'hier soir après tout ce que j'ai entendu à la sortie des écoles et nous sommes fenêtres ouvertes par le temps, excuse nous mais les gens nous ont posé des questions.

Nous leur avons dit que nous en discuterions ce soir lors du Conseil Municipal.

Ce n'est pas un point du Conseil, nous n'allons pas le voter mais nous, nous avons dit oui mais uniquement pour la vente de la maison.

Le passage, je trouve que c'est le patrimoine et quand on s'appelle « l'essentiel, c'est Noyelles », tu m'excuseras, « l'essentiel, c'est Noyelles ».

- Monsieur Le Maire : c'est enregistré.

- Madame Maryvonne POULAIN : merci et j'espère que c'est bien enregistré.

- Monsieur Le Maire : j'ai été clair dans mes propos aussi ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais rappelle toi quand même que le 07 novembre 2012 à la fin du Conseil tu nous as posé la vente des ateliers municipaux qui n'était pas à l'ordre du jour en me disant que c'était un plombier et finalement dans un compte-rendu, on sait rendu compte que c'était un garagiste.

Donc, on a reposé la question.

Mais là, ce que l'on ne voulait pas, c'est qu'on nous mette devant le fait accompli.

- Monsieur Le Maire : mais de toute façon, je ne ferai jamais rien sans vous en informer, et sans demander votre avis.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais là, empêcher les enfants de sortir sans prévenir.

- Monsieur Le Maire : oui, là, c'est une erreur.

Là, je reconnais et quant on fait des erreurs, il faut les reconnaître.

- Madame Maryvonne POULAIN : à un moment donné, il faut bien que l'on fasse voir que l'on est là.

Et puis ce que l'on pense.

- Monsieur Le Maire : j'ai fait surtout cela parce que l'on m'a dit qu'il y avait des gens qui sortaient et qui rentraient de cet endroit là.

Et donc, c'était simplement pour une question de sécurité.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce que l'on pourrait prévenir au plus vite Monsieur et Madame HACHE des différentes phases.

- Monsieur Le Maire : Madame HACHE est là, donc elle est prévenue.

- Monsieur Daniel WAWRYNIAK : je souhaiterais que ce soit indiqué dans le procès verbal, si ce n'est pas en panne.

Pour informer au plus vite des différentes découvertes concernant les réseaux, etc, la vente, pour qu'ils puissent au moins prendre leur disposition.

Ils sont concernés, donc ce serait bien qu'ils aient l'information directement et qu'ils ne passent pas par la rumeur.

- Monsieur Le Maire : l'information, ils l'ont eue.

Madame HACHE est là.

- Madame Maryvonne POULAIN : même si, elle n'a pas le droit à la parole.

Je pense que nous sommes quand même 29 personnes sincères, tu as été sincère, j'ai été sincère.

- Monsieur Le Maire : c'est cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : je crois que j'ai été assez claire et que ma voix porte assez pour qu'on ne marque pas « panne d'enregistrement ».

Si on marque « panne d'enregistrement », je dirais qu'il y a un problème.

- Monsieur Le Maire : même s'il y a panne d'enregistrement, je suis capable de retracer tes propos comme je suis capable de retracer les miens.

- Madame Maryvonne POULAIN : t'inquiète pas, tu vois c'était déjà noté.

Tout dans la tête, mais aussi sur papier.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : l'article sur l'école Jean Rostand, c'est un pur hasard.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais parfois le hasard fait très très bien les choses.

Mais j'étais étonnée qu'ils mettent la façade.

C'est surprenant, ça se passe juste au moment où nous rencontrons des soucis.

Mon mari me dit « c'est le hasard ».

Je ne sais pas mais de toute façon c'est bien que ça se fasse.

Mais calmer la colère des parents parce que la pauvre directrice subit.

- Monsieur Le Maire : demain matin Monsieur le DGS fait un courrier et je demanderai à mon ASVP à la sortie de l'école d'aller le porter aux parents.

Le prochain conseil municipal aura lieu courant juin.